

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MEAUX - 7701 - Actes des sociétés (A) -
Dépôt le 11/07/2024 - 7529 - 1993 B 00392 - 312 479 017 - A B MAT

A B MAT
Société par actions simplifiée
au capital de 37 000 euros
Siège social : ZAC de Fregy, 77610 FONTENAY TRESIGNY
312 479 017 RCS MEAUX

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 juin 2024

SIXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, prend acte de sa démission à effet du 1^{er} juillet 2024 et décide de nommer en qualité de nouveau Président à compter de cette date pour une durée indéterminée :

JNW HOLDING,
société par actions simplifiée unipersonnelle au capital social de 1000 €
dont le siège social est situé au 56 AVENUE Jean Lartigau 40530 LABENNE
898 534 078, RCS DAX
représentée par M. Wissem Daghari

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Monsieur Wissem DAGHARI, au nom de la société JNW HOLDING qu'il représente, accepte les fonctions de Directeur Général et déclare, pour elle-même et pour sa société, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

SEPTIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, prend acte de la démission de Madame Samantha DAGHARI de ses fonctions de Directeur Général à effet du 1^{er} juillet 2024 et décide de nommer en qualité de nouveau Directeur Général à compter de cette date pour une durée indéterminée :

SAMCG
société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital social de 1000 €
dont le siège social est situé au 56 AVENUE Jean Lartigau 40530 LABENNE
929 659 175, RCS DAX
représentée par Mme Samantha DAGHARI

La société SAMCG disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président et pourra agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Madame Samantha DAGHARI, au nom de la société SAMCG qu'elle représente, accepte les fonctions de Directeur Général et déclare, pour elle-même et pour sa société, n'être atteinte d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme par
Le Président